

troupes britanniques et françaises en Égypte. Après des négociations menées dans les coulisses pour s'assurer le soutien d'autres membres de l'ONU, il rencontra le représentant permanent des États-Unis aux Nations Unies, Henry Cabot Lodge, et décida d'aligner le libellé de sa résolution sur celui d'un projet américain plus simple, demandant uniquement au secrétaire général de préparer des plans pour la création d'une force d'urgence des Nations Unies. L'Assemblée générale des Nations Unies dut tenir une autre séance de nuit avant l'adoption de la résolution canadienne, tôt dans la matinée du 4 novembre. (document 130) Avec l'aide d'un comité consultatif informel, dont les démarches pour assurer la mise en place et le déploiement de la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) sont décrits dans ce chapitre, le secrétaire général présenta à l'Assemblée générale, le 6 novembre, un plan pour la création d'une force, dirigée par un Canadien, le major-général E.L.M. (Tommy) Burns. Ce plan fut immédiatement approuvé.

Les documents du chapitre premier sur la création de la FUNU concernent, en grande partie, les problèmes soulevés par la lenteur du retrait des troupes françaises, britanniques et israéliennes d'Égypte, le déploiement de la Force, et les répercussions internationales de la crise de Suez. Dès la mi-novembre, par exemple, Pearson déployait une intense activité pour mettre un terme à l'impasse créée par le refus de Nasser d'accepter des troupes canadiennes au sol au sein de la force des Nations Unies. Comme le montre clairement le compte rendu de la rencontre entre Pearson et le représentant de l'Égypte aux Nations Unies, la décision égyptienne constituait un échec personnel. (document 152) Par la suite interviendra un compromis permettant la participation du Canada au sein des unités logistiques de la force internationale; toutefois, Pearson était furieux qu'on ait permis à Nasser de dicter la composition de cette force, décision qui, comme il le craignait justement, a eu des conséquences durables sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la région. (document 168) La section comprend également des évaluations canadiennes franches des répercussions de la crise sur l'ONU et l'Alliance occidentale. La crise s'étant apaisée à la fin de novembre et au début de décembre, Pearson et ses principaux conseillers étaient particulièrement préoccupés par la propension de Washington à se rallier aux positions africaines et asiatiques à New York, aux dépens de la Grande-Bretagne, ce qui était à leurs yeux une preuve que « la diplomatie américaine pratiquait un système de deux poids deux mesures ». (document 184)

Le chapitre sur la crise de Suez situe la diplomatie canadienne en 1957, au moment de la reprise du débat international sur le Moyen-Orient, à la 11^e session de l'Assemblée générale. Un sentiment aigu de crise persista durant l'hiver et le printemps 1957, obligeant Pearson à effectuer de fréquents voyages à New York où l'Assemblée générale tentait de résoudre la question du refus d'Israël de se retirer du Sinaï et de la bande de Gaza sans avoir obtenu des garanties de sécurité adéquates. Le ministre était favorable aux demandes israéliennes et s'opposait énergiquement aux efforts visant à amener l'Assemblée générale à imposer des sanctions à Israël. Il cherchait de préférence à apaiser les craintes d'Israël par un élargissement du rôle de la FUNU dans la région. Pearson a eu une influence limitée sur ce débat et, en fin de compte, Israël s'est vu obligé, par les Américains, de procéder au retrait, tandis que le rôle élargi de la FUNU restait imparfaitement défini.

Les sections consacrées à la crise de Suez mettent l'accent à juste titre sur les efforts diplomatiques concernant la création et le déploiement de la FUNU; toutefois,